Règlements du concours « Noël chez Latour »

1. ORGANISATEUR
Le concours « Noël chez Latour » est organisé par Latour Plantes et décor, ci-après nommé « l'Organisateur ».

2. DURÉE DU CONCOURS
Le concours se déroule du 1er novembre au 14 décembre 2026, inclusivement.

Les tirages auront lieu aux dates suivantes :
16 novembre 2026
30 novembre 2026
14 décembre 2026

3. PRIX À GAGNER
Trois cartes-cadeaux d'une valeur de 50 $ chacun sont offerts, pour une valeur totale de 150 $.
Une carte-cadeau sera attribuée à chaque tirage.

4. ADMISSIBILITÉ
Le concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus, à l'exception des employés de Latour Plantes et décor, de ses représentants et des personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

5. COMMENT PARTICIPER
Pour participer au concours, les participants doivent :
Se prendre en photo dans La Maison de Noël de Latour Plantes et décor ou réaliser une vidéo mettant en valeur leur visite.
Publier la photo ou la vidéo sur leurs réseaux sociaux pendant la durée du concours.
Identifier un des deux comptes ci-dessous :
Facebook : @ Latour Plantes et Décor
Instagram : @latourplantesdecor

La participation doit être publiée sur un compte accessible à l'Organisateur afin que celui-ci puisse la repérer et la valider.

Aucun achat n'est requis pour participer.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS
Un tirage au sort sera effectué parmi les participations admissibles à chacune des trois dates annoncées.

Chaque tirage permettra de désigner un gagnant d'une carte-cadeau de 50 $.

Les gagnants seront contactés en commentaire sous leur publication. Ils devront répondre dans un délai de 5 jours suivant la prise de contact, faute de quoi un autre gagnant pourra être désigné.

7. REMISE DES PRIX
Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables. Les modalités d'utilisation des cartes-cadeaux seront communiquées aux gagnants.

8. UTILISATION DES PHOTOS ET VIDÉOS
En participant, les participants autorisent Latour Plantes et décor à partager leur publication sur ses réseaux sociaux afin de mettre en valeur le concours, en les identifiant lorsque cela est possible.

Toute autre utilisation promotionnelle des photos ou vidéos pourra faire l'objet d'une autorisation distincte.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES
L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des participations et de disqualifier toute participation qui ne respecte pas les présents règlements.

Le concours n'est ni commandité, ni administré, ni associé à Facebook, Instagram ou toute autre plateforme sociale utilisée pour y participer.

En participant, les participants acceptent les présents règlements.

10. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question concernant le concours, veuillez communiquer avec Latour Plantes et décor par l'intermédiaire de sa page Nous joindre sur son site Web.